



Uwo uri wese ubahirizwa

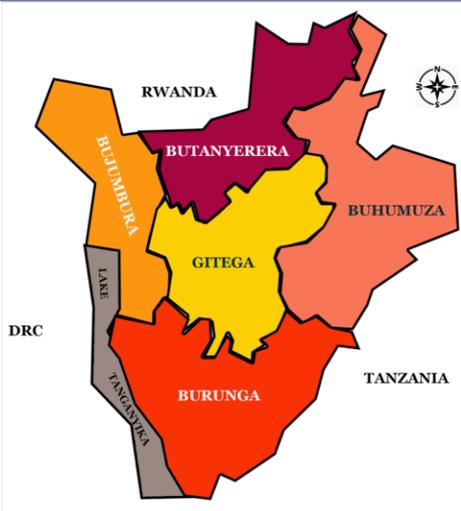
LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

N°482 du 7 au 13 juillet 2025

Agrée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994,
revoquant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



En mémoire de Madame Marie Claudette KWIZERA, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 13 juillet 2025, au moins 746 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

La ligue ITEKA :

- ◆ "Est membre de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH),
- ◆ A le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC".
- ◆ La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections .

SOMMAIRE

0. INTRODUCTION.....	P.5
I. CONTEXTE	P.5
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	P.12
III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....	P.17
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	P.19

CARTE ADMINISTRATIVE DU BURUNDI

NOUVEAU REDECOUPAGE ADMINISTRATIF DU 16 MARS 2023



CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
CNL	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
DCE	: <i>Direction Communale de l'Éducation</i>
EAC	: <i>East African Community</i>
FDNB	: <i>Force de Défense Nationale du Burundi</i>
M23	: <i>Mouvement du 23 mars</i>
BRARUDI	: <i>Brasseries et Limonaderies du Burundi</i>
PSR	: <i>Police Spéciale de Roulage</i>
RDC	: <i>République Démocratique du Congo</i>
RN	: <i>Route Nationale</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>
UPRONA	: <i>Union pour le Progrès National</i>

<i>0. INTRODUCTION.....</i>	<i>5</i>
<i>I. CONTEXTE.....</i>	<i>5</i>
<i>I.2. CONTEXTE POLITIQUE.....</i>	<i>5</i>
<i>I.2. CONTEXTE SECURITAIRE.....</i>	<i>8</i>
<i>I.3. CONTEXTE JUDICIAIRE.....</i>	<i>9</i>
<i>1.4. CONTEXTE DE LA GOUVERNANCE.....</i>	<i>11</i>
<i>II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....</i>	<i>12</i>
<i>II.1. DROIT À LA VIE.....</i>	<i>12</i>
<i>II.1.1. HOMICIDES VOLONTAIRES.....</i>	<i>12</i>
<i>II.1.2. ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCÉE.....</i>	<i>15</i>
<i>II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE.....</i>	<i>16</i>
<i>II.2.1. VIOLS.....</i>	<i>16</i>
<i>II.2. DROIT A LA LIBERTE.....</i>	<i>16</i>
<i>II.2.1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES.....</i>	<i>16</i>
<i>III. DROITS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET CULTURELS.....</i>	<i>17</i>
<i>IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</i>	<i>19</i>

0. INTRODUCTION

Ce bulletin présente la situation des droits humains au Burundi durant la semaine du 7 au 13 juillet 2025. La période a été caractérisée par une tension politique consécutive aux élections des collinaires. Dans ce rapport, la Ligue Iteka examine également le contexte politique, sécuritaire, judiciaire, gouvernance et économique. Le rapport traite également des droits civils et politiques ainsi que des droits socio-économiques et culturels.

Les violations des droits humains constatées et documentées par la Ligue Iteka au cours de cette période, se présentent ainsi: au moins 7 personnes tuées dont 5 retrouvées sans vie, 1 personne enlevée, 1 victime de violences sexuelles et 45 cas d'arrestations des adeptes d'Eusébie ont été signalés.

Les principaux suspects de ces violations sont des administratifs, des policiers et des jeunes Imbonerakure liés au parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

I. CONTEXTE

I.1. CONTEXTE POLITIQUE

Préoccupations des populations concernant l'absence des administrateurs communaux dans certaines communes de la province de Bujumbura.

Une information qui est parvenue à la Ligue activités administratives et sociales Iteka en date du 12 juillet 2025 indique qu'il a essentielles à la vie communale. Il a été constaté que dans plusieurs communes de la rapporté à la ligue Iteka que certaines province de Bujumbura, les populations fonctions normalement dévolues aux rencontrent des difficultés liées à l'absence administrateurs sont temporairement d'administrateurs communaux (chefs de assurées par les secrétaires exécutifs communes) en fonction. Ces difficultés se intérimaires nouvellement nommés. Toutefois, manifestent principalement par le besoin selon les citoyens, cette mesure transitoire ne d'assistance administrative, notamment la permet pas de répondre efficacement à leurs signature de documents urgents, et d'autres attentes et ne remplace pas la présence services auxquels les citoyens ne peuvent effective d'un administrateur communal actuellement pas accéder de manière capable de signer et valider des documents satisfaisante. officiels.

En l'absence d'administrateurs communaux, les Face à cette situation, les populations citoyens se voient parfois contraints de concernées sollicitent vivement que le parcourir de longues distances ou de patienter processus de nomination des nouveaux pendant des périodes prolongées sans obtenir administrateurs communaux soit accéléré, les documents requis dans les délais. Cette afin d'assurer un fonctionnement normal et situation engendre un ralentissement des efficace des services administratifs dans leurs

communes respectives.

Il est recommandé aux autorités compétentes de pourvoir dans les meilleurs délais les postes vacants d'administrateurs communaux dans la province de Bujumbura, afin de garantir la continuité et l'efficacité des services publics au niveau local.

Une province en fête après le départ du gouverneur Olivier Nibitanga, accusé de répression, de tortures et de meurtres

Une situation en province de Burunga, anciennement dénommée Rutana, révèle une dynamique de joie collective provoquée par la destitution du gouverneur Olivier Nibitanga, figure controversée de l'administration provinciale. La forte affluence dans les bars témoigne de la volonté des habitants de marquer cet événement, qu'ils assimilent à une « délivrance tant attendue », après une période prolongée de gouvernance jugée oppressive, violente et corrompue. Un citoyen éminent décrit cette période comme celle où « nous avons vécu comme des prisonniers à ciel ouvert », indiquant une détresse sociale profonde.

Les charges portées à l'encontre de Nibitanga sont variées et sérieuses, intégrant des accusations de violences physiques, d'humiliations imposées aux autorités locales, de détentions arbitraires, d'extorsion financière et d'abus de pouvoir systématiques. Plusieurs fonctionnaires, dont un ancien procureur et le chef de zone Gitanga, ont directement enduré ses exactions. Le cas de Georges Nisubire, un commerçant devenu handicapé à la suite des tortures subies, illustre le climat d'intimidation généralisé qui s'est instauré, associant le gouverneur et un responsable provincial des services de renseignement.

Les violations de droits humains sont exacerbées par le lien présumé de Nibitanga avec l'assassinat du major de police Japhet Mukeshimana, pointant vers un manque de rigueur dans les enquêtes judiciaires. Bien que

des arrestations aient eu lieu, les suspects n'ont jamais été traduits en justice, ce qui suscite une critique de la part des juristes locaux quant à l'impunité dont bénéficient certaines autorités. Un avocat de Rutana souligne l'inefficacité du système judiciaire face aux puissants, ce qui alimente un sentiment croissant d'injustice au sein de la population.

Avant son mandat en tant que gouverneur, Nibitanga avait déjà été soupçonné de graves violations des droits de l'homme dans ses fonctions antérieures au sein des services de renseignement, ce qui avait provoqué une inquiétude palpable parmi la population. Depuis son départ, un climat plus réceptif semble s'installer, offrant aux commerçants et aux exilés économiques l'espoir de relancer leurs activités, contribuant ainsi à un sentiment de renaissance collective.

Cependant, malgré l'optimisme ambiant, la nécessité d'ouvrir des enquêtes sur les violations passées demeure cruciale. Les citoyens exigent une réponse de la part de l'État burundais en matière de justice et de réconciliation, soulignant la nécessité d'un équilibre entre célébration et réparation. L'éviction de Nibitanga, bien que accueillie comme une avancée positive, pourrait-elle engager l'État dans une démarche proactive en matière de justice? La suite de cette histoire dépendra de la capacité des institutions à répondre aux aspirations des Burundais meurtris, qui affirment que « célébrer est une bonne chose, mais réparer est encore mieux ».

I.1. CONTEXTE POLITIQUE

Les habitants de la commune de Musongati, dans la province de Burunga, dénoncent des irrégularités dans le processus des élections communales, notamment l'ajout illégal de candidats à Mutwana, et affirment que le processus électoral est verrouillé, empêchant ainsi une élection libre et transparente

Le 11 juillet 2025, des informations récentes ont révélé une agitation significative sur la colline Mutwana, située dans la zone Butezi. Cette situation de mécontentement a été déclenchée par la publication par la Commission électorale communale indépendante (CECI) Musongati d'une liste mise à jour de candidats collinaires, incluant des noms que la population considère comme fautifs. L'origine des événements remonte au 4 juillet 2025, date à laquelle une liste initiale de cinq candidats a été rendue publique. Dès le lendemain, le 5 juillet, des citoyens se sont précipités vers le bureau de la CECI Musongati pour faire part de leurs réclamations. Cependant, ces plaintes ont été rapidement écartées, l'argument avancé étant que le délai pour soumettre des réclamations avait déjà expiré. Un plaignant, amer, a exprimé: « On nous a informés que les réclamations étaient clôturées alors qu'elles avaient commencé la veille! Nous n'avons reçu aucun délai raisonnable pour réagir ».

Le 10 juillet 2025, la CECI a publié une seconde liste, incluant deux nouveaux noms, portant le total à sept candidats, parmi lesquels figurent Francine Ndikumana et Daniel Bucumi. Néanmoins, la communauté de Mutwana a exprimé son indignation, affirmant que ces personnes n'avaient jamais déposé de candidature, qu'elles ne provenaient pas de la colline et n'y avaient jamais résidé. Cette frange de la population dénonce une manipulation délibérée visant à écarter les véritables candidats. Ils pincent que ceux ayant plaidé le 5 juillet 2025 n'ont pas été réinscrits tandis que des individus inconnus ont été intercalés « sans logique », sans fondement légal ni consultation des résidents locaux. Un habitant a contesté: « C'est une stratégie de verrouillage total.

Ceux qui ont osé exprimer leur désaccord n'ont pas été rétablis, et à leur place, des fantômes ont été introduits».

Les habitants de Mutwana pointent du doigt plusieurs figures politiques locales, qu'ils accusent d'avoir exercé des pressions sur la CECI Musongati pour falsifier les listes. Parmi les personnes mises en cause se trouvent Sylvain Nzikoruriho, responsable du CNDD-FDD en province Burunga, Rénovat Hakizimana, secrétaire du CNDD-FDD en commune Giharo, Cyriaque Komezurugendo, représentant CNDD-FDD en zone Butezi, ainsi que Nemerimana Vincent et Ntirandekura Bernard, qui représentent le CNDD-FDD sur la colline Mutwana. Ces individus sont soupçonnés d'avoir orchestré l'insertion de ces noms fictifs pour écarter des candidatures jugées « problématiques » sur plusieurs collines de la commune Musongati. Des membres de la CECI auraient même reconnu leur difficulté à agir de manière autonome, à cause de directives imposées par des responsables supérieurs. En réaction à ce qu'ils qualifient de simulation électorale, les habitants se sont rassemblés dès le lendemain et ont entrepris des recherches pour tenter de localiser les deux personnes nouvellement ajoutées, sans succès. Ils soutiennent que l'inclusion de ces noms a été réalisée de manière artificielle afin de semer la confusion et de justifier l'exclusion des candidats authentiques. Ils affirment avec conviction: « Ce n'est pas équitable! Nous exigeons que nos cinq candidats légitimes soient réintégrés, comme c'est le cas ailleurs. Ce ne doit pas être un concours pour un seul parti».

Les résidents de Mutwana réclament une révision immédiate de la liste des candidats, la réintégration des plaignants exclus et mettent en avant l'importance de mettre un terme aux manigances politiques.

I.1. CONTEXTE POLITIQUE (suite de la page 7)

Ils insistent sur le fait que le droit de vote ne devrait pas être monopolisé par un unique groupe, et réaffirment leur droit de choisir librement leurs dirigeants collinaires. « Nous exigeons des élections justes, avec des candidats authentiques, et non des noms sortis de nulle part! »

I.2. CONTEXTE SECURITAIRE

Le régime d'Evariste NDAYISHIMIYE en voie de sacrifier la vie de civils burundais dans l'exploitation de l'or à MASISI-SUD KIVU

Le gouvernement d'Evariste NDAYISHIMIYE semble être prêt à sacrifier la vie de nombreux civils burundais dans le cadre de l'exploitation aurifère à MASISI-SUD KIVU. Depuis plus d'un an, l'Est de la République Démocratique du Congo est le théâtre d'un conflit violent, impliquant directement les autorités burundaises à travers leur armée et la milice imbonerakure. Cette guerre, que les dirigeants burundais et leurs alliés ne s'attendent pas à remporter, a engendré la fuite de plus de 100 000 réfugiés vers le Burundi, le Rwanda, la Zambie et l'Ouganda. Evariste Ndayishimiye, accompagné de figures telles que Prime Niyongabo et Ildephonse Habarurema, respectivement chef d'état major de l'armée et le responsable du service national du renseignement, maintiennent actuellement un réseau actif de recrutement d'orpailleurs burundais, en provenance de lieux comme

Mugina, Bukinanyana, Cibitoke et Butihinda, avec la recherche de plus d'un millier de travailleurs pour les aider à faciliter le trafic de minerais, en particulier l'or, à Misisi.

Conscient de ses échecs face au M23, Evariste Ndayishimiye, dans sa quête pour les richesses naturelles de la RDC, souvent désignées comme des minerais de sang, continue de faire appel à son allié, les FDLR, dont les membres se déplacent actuellement dans la province de Bujumbura pour soutenir ce recrutement, selon des sources locales. Au regard des risques de violations des droits humains liés à ce trafic dans un pays déjà marqué par de nombreuses atteintes aux droits, la population ainsi que les défenseurs des droits humains locaux sont appelés à surveiller de près cette situation qui pourrait entraîner la perte de vies civiles, en plus des milliers de militaires déjà tombés dans l'Est de la RDC.

Meurtre d'un jeune homme et Tentative d'Assassinat de 2 femmes accusées de sorcellerie en commune Karusi.

Le jeudi matin 10 juillet 2025, 6 heures, sur la colline de GASHANGA, située dans la zone BUGENYUZI de la vaste commune de KARUSI. Deux femmes, Perpétue et Euphrasie, ont failli être tuées par les habitants de cette colline. Les villageois, alimentés par des accusations de sorcellerie, s'en sont pris à elles avec colère. Perpétue, âgée de plus de 50 ans et membre du CNDD FDD, ainsi que Euphrasie, âgée de 60 ans et appartenant également à ce même parti, se trouvaient au cœur de cette tourmente.

Tout cela trouve son origine dans une rencontre survenue la veille, lorsque Evariste, un jeune homme également affilié au CNDD FDD, avait traversé le champ de haricots d' Euphrasie, qui travaillait avec son mari. D'après une source proche de la famille d' Evariste, le regard noir qu'ils lui avaient lancé, sans proférer un seul mot, était significatif. Evariste rentrait d'un travail acharné de fabrication de briques, effectué dans le marais de NDURUMU. Tragiquement, il décéda le même soir, un peu avant une heure du matin, et son corps fut transporté à la morgue de l'Hôpital Buhiga en attendant ses funérailles.

1.2. CONTEXTE SECURITAIRE (suite de la page 8)

Face à cette tragédie, la communauté, dans un élan de vengeance, souhaite réagir, mais le chef de la colline alerta rapidement la police. Cette intervention

salvatrice permit d'arrêter in extremis les deux femmes accusées.

De manière troublante, il convient de mentionner que l'arrestation de Perpétue fut en réalité provoquée par

1.3. CONTEXTE JUDICIAIRE

Le verdict rendu le 8 juillet 2025 à Gasarara après que six civils ont été massacrés par les jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir CNDD-FDD, le 30 juin 2025.

Le 8 juillet 2025, le tribunal de Grande instance de Bujumbura a rendu un verdict dans un procès consécutif à un massacre d'une grande criminalité survenue à Gasarara, sur la colline Nyabiraba, à la commune de Rwibaga, province de Bujumbura. Ce tragique événement a entraîné la mort de six individus, dont deux femmes et deux sœurs issues de la même famille, et a laissé une autre victime grièvement blessée. L'affaire soulève des préoccupations quant à l'indépendance de la justice burundaise, aux garanties d'un procès équitable ainsi qu'à l'impunité potentielle en relation avec des affiliations politiques. Des violations des droits humains ont été observées, notamment des atteintes au droit à la vie selon l'Article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), les six victimes ayant été tuées de manière intentionnelle par des méthodes cruelles telles que l'empoisonnement, les coups mortels et l'incinération publique. Ces meurtres relèvent de transgressions graves du droit à la vie, qui est protégé par la Constitution burundaise et les conventions internationales ratifiées par le pays. Par ailleurs, l'intégrité physique d'une survivante, Euphrasie Ndayavugwa, a également été bafouée, ce qui constitue une atteinte directe à son droit à la sécurité physique et à sa protection contre des traitements inhumains ou dégradants, conformément à l'Article 7 du PIDCP. De plus, la complicité par omission d'agents de l'État, en vertu de l'Article 2 du PIDCP qui impose l'obligation de protéger les droits, a été mise en lumière par la condamnation de trois responsables locaux pour non-assistance à personne en danger. Leur inaction, malgré des

indices alarmants, illustre un manquement des autorités à leur devoir de prévenir de graves crimes. Le jugement a été prononcé seulement une semaine après les événements, ce qui, bien que témoignant d'une nécessité d'agir rapidement, pourrait nuire à la qualité de l'enquête et au respect des droits de la défense, ainsi qu'à la collecte minutieuse de preuves. Parmi les sanctions infligées, on note: 14 personnes condamnées à la réclusion à perpétuité, trois responsables locaux écopant de trois ans de prison, deux complices écopent de 20 ans de détention et quatre acquittements pour absence de preuves. Bien que le verdict apparaisse sévère, la cohérence entre les rôles des accusés et les peines qu'ils ont reçues suscite des interrogations.

Le tribunal a alloué 165 millions de FBu aux familles des victimes et 10 millions à la survivante. Cependant, ce mécanisme de réparation, bien que symboliquement pertinent, souffre d'un manque de clarté quant à sa mise en œuvre réelle, en particulier en ce qui concerne les inculpés insolubles, entraînant ainsi des risques d'impunité. Des préoccupations systémiques émergent, notamment au sujet des liens politiques des condamnés, plusieurs d'entre eux étant censés avoir des affiliations avec l'Imbonerakure, la branche jeunesse du parti au pouvoir (CNDD-FDD). Les précédents de libérations non déclarées alimentent la crainte d'une protection politique pour ces condamnés.

En ce qui concerne la sélectivité de la justice, il est notable qu'aucun responsable de haut rang dans les domaines de la sécurité ou de l'administration n'ait été poursuivi, malgré la dimension organisée du massacre, ce qui interroge la portée de la responsabilité examinée. Des ONG, tant burundaises que internationales, soulignent le manque de garanties suffisantes pour assurer une justice sans ingérence politique, rendant fragile le principe d'égalité devant la loi dans les affaires sensibles impliquant des individus liés au pouvoir.

Le massacre de Gasarara représente un épisode tragique qui met en exergue la persistance de la violence politique, la vulnérabilité des civils et les lacunes du système judiciaire burundais. Bien que le verdict constitue un pas en avant vers la reconnaissance des faits et la sanction des responsables, l'efficacité de la justice requiert des preuves concrètes. Cette affaire devrait servir de catalyseur pour des réformes structurelles touchant les domaines de la sécurité, de la justice et de la gouvernance.

Une personne écope 5 ans de prison pour trafic d'êtres humains, un phénomène persistant dans la province Burunga.

En date du 10 juillet 2025, le tribunal de grande instance de Rutana a condamné Pascal Hakizimana, un jeune homme de 22 ans originaire de Shombo, province Gitega, à cinq ans de prison et au paiement d'une amende de 500 000 FBu pour trafic d'êtres humains.

Pascal a été arrêté le 02 juillet 2025 sur la colline kabingo, commune Musongati, Province Burunga avec 8 personnes dont 6 mineurs ayant entre 14 ans et 15 ans et 2 adultes (l'un ayant 18 ans et l'autre 22 ans) en direction de la Tanzanie. Toutes ces 8 personnes étaient des élèves. Pascal avoue l'acte en affirmant qu'il reçoit une commission lorsqu'il réussit à les amener en Tanzanie de la part des Tanzaniens qui cherchent de la main-d'œuvre pour cultiver leurs champs.

Lors de son procès en flagrance, le jeune homme a reconnu les faits, affirmant qu'il est de nationalité tanzanienne et qu'il avait été payé 400 000 FBu par deux hommes originaires de Ngozi pour organiser la traversée.

Les victimes, toutes originaires de Ruhororo en commune Tangara, province Butanyerera, ont été remises à leurs familles, puisqu'il s'agit

d'élèves.

Une source locale indique que cette affaire s'inscrit dans une série d'arrestations récurrentes liées au trafic d'êtres humains au Sud et à l'Est du Burundi, notamment à Makamba, Rutana, Rumonge et à Bururi.

En avril dernier à Makamba, une dizaine de femmes et jeunes filles avaient été interceptées alors qu'elles s'apprêtaient à franchir illégalement la frontière vers la Tanzanie. Les passeurs avaient utilisé des fausses promesses d'emplois à Dar es Salaam. À Bururi, en février, des agents de la police judiciaire avaient mis la main sur un réseau opérant depuis la commune Songa, impliqué dans l'envoi irrégulier de jeunes garçons dans des plantations du sud de la Tanzanie.

À Rumonge, un autre dossier avait secoué l'opinion en 2024, lorsqu'un commerçant influent avait été arrêté pour avoir organisé le départ de plusieurs jeunes vers des exploitations agricoles, en échange d'importantes sommes d'argent.

1.3. CONTEXTE JUDICIAIRE (suite de la page 10)

Condamnation à perpétuité d'une femme accusée de tuer son mari en commune Bugendana de la Province Gitega.

En date du 8/7/2025, le Parquet près du Tribunal de Grande Instance en Province Gitega a infligé une peine d'emprisonnement à vie à l'encontre de NDAYIKENGURUKIYE Béatrice. C'est après que cette femme s'était rendue elle-même au Poste de Police se trouvant au Bureau Communal après avoir tué son mari BASABOSE Abubakar.

1.4. CONTEXTE DE LA GOUVERNANCE

Les revendications des habitants du quartier Rumonyi, commune Bururi, province Burunga, concernant l'accès à l'électricité pour leur sécurité

Les Informations rapportées à la Ligue Iteka révèlent que de nombreux habitants du quartier Rumonyi, situé dans la ville de Bururi, qui est le chef lieu de la commune de Bururi dans la province de Burunga, expriment un profond mécontentement en raison du manque d'approvisionnement électrique dans leur secteur. Cela fait plus de dix ans que ces résidents affirment avoir déposé des requêtes pour bénéficier de l'électricité, mais jusqu'à présent, aucun progrès significatif n'a été réalisé.

Cette absence d'électricité engendre des conséquences négatives sur la sécurité locale: les enfants se retrouvent dans l'incapacité de réviser leurs leçons la nuit, en raison des craintes liées à leur sécurité, ce qui impacte directement leurs résultats scolaires.

Par ailleurs, des incidents d'insécurité, tels que des vols et des agressions, ont été rapportés à plusieurs reprises. Les efforts de développement de la communauté sont également entravés, car de nombreuses activités susceptibles de générer des revenus, nécessitant l'électricité, ne peuvent être réalisées. De plus, certains résidents indiquent avoir sollicité l'installation de compteurs électriques depuis plus d'un an, sans obtenir de réponse favorable. Ils affirment avoir versé des fonds pour ce service, sans retour, percevant cela comme une forme d'escroquerie. Les habitants demandent en conséquence à la REGIDESO de prendre en considération leur quartier, d'autant plus qu'ils observent des progrès dans l'accès à l'électricité dans d'autres régions du pays.

1.5. CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Un nourrisson a été abandonné par une personne inconnue, signe de la pauvreté au

Un bébé a été abandonné par celle qui l'avait en charge ce jeudi 10 juillet 2025, au quartier Gahahe, zone Rubirizi, commune Ntawangwa, province de Bujumbura. Il a été laissé dans une autre maison, confié à une enfant trouvée sur place, qui l'a ensuite remis à Odette Niyonkuru. Cette dernière, qui garde actuellement le nourrisson, raconte qu'il était environ 18 heures lorsqu'une personne inconnue est arrivée chez elle et a trouvé une fillette d'environ 6 ans.

Cette personne lui a demandé de tenir le bébé pendant un moment, puis s'est éclipisée sans jamais revenir. Le nourrisson, qui semble avoir environ un mois, n'avait pas de vêtement ce qui caractérise la pauvreté qui gangrène au Burundi. Selon des sources locales, des filles mères abandonnent leurs enfants pour faute de nourriture.

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DROIT À LA VIE

II.1.1. HOMICIDES VOLONTAIRES

II.1.1.1 DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON-IDENTIFIÉS

Une femme a été assassinée en Commune Cankuzo de la Province Buhumuza.

Le lundi 7/7/2025 dans la matinée, une dame (dont le nom n'est pas encore connu) a quitté là où elle habitait sur la colline Nyamugari, zone Nyamugari, commune de Gisagara (ancienne commune de Cendajuru) pour aller moissonner son champ de riz se trouvant sur la colline Nyabisindu, zone et commune Cankuzo, dans la vallée de Ruru. Elle n'est pas revenue. Les siens ont été à la recherche depuis le lendemain 8/7/2025 de la leur vu tout près des ménages proches du champ afin de s'enquérir si elle aurait demandé logement pour continuer la moisson mais en vain. Ils se sont alors dirigés au champ du riz où ils l'ont aperçue décédée. La victime avait des blessures un peu partout sur tout son corps avec un œil enlevé et une oreille coupée.

Une médiatrice collinaire assassinée à la machette sur la colline Gikuzi, commune Nyanza de la Province Burunga.

Sur la colline Gikuzi le 11 juillet 2025, une médiatrice bien connue, Donavine Nsavyimana, a été tuée à coups de machette par Nyandwi Boniface, habitant de Mahembe. L'incident a eu lieu peu après 11 heures dans sa maison. Selon des sources locales, Nyandwi, armé de machette, est entré chez la victime, l'a frappée mortellement et a pris la fuite. La police de Vugizo confirme les faits et annonce des enquêtes, regrettant que les autorités n'aient pas été alertées à temps pour prévenir le drame. Cependant, les motivations du meurtre semblent aller au-delà de raisons personnelles; des éléments laissent penser à un crime commandité, potentiellement lié à des soupçons de sorcellerie présents sur la colline depuis plusieurs années. Le nom d'Emmanuel Ndayirukiye, enseignant à Gitabazi, ressort comme possible instigateur, notamment après

Il y avait quelques mois qu'elle avait quitté son foyer conjugal (le fait de divorcer) se trouvant sur la colline Nyabisindu en commune Cankuzo où elle était mariée avec un certain Manisha Daniel. Elle s'était réfugiée chez son fils sur la colline de Nyamugari. Selon les voisins du présumé auteur, Manisha Daniel jurait qu'il n'acceptera pas que sa femme mange seule ce riz cultivé dans sa propriété. La police a procédé à l'arrestation de Daniel Manisha.

Il est détenu au cachot du Commissariat Provincial de Police depuis mardi 8/7/2025. La Police et la Croix Rouge ont demandé à la famille du défunt de l'enterrer en dignité.

la perte récente d'un enfant, dont la levée de deuil était prévue le 12 juillet. Des témoins affirment qu'Emmanuel aurait juré de ne pas lever ce deuil tant que Donavine serait en vie, renforçant les soupçons à son égard. Cette déclaration, rapportée par des voisins, pourrait indiquer un meurtre prémédité, motivé par une vengeance mêlée à des croyances mystiques. Cette localité traverse un climat de suspicion autour de la sorcellerie, certains habitants faisant appel à des "des empoisonneurs" pour purifier leurs maisons de maléfices, ce qui a engendré dénonciations et violences. Donavine, juste ou non, a été perçue comme cible de ces accusations. Les autorités appellent la population à éviter les rumeurs et à collaborer avec les forces de l'ordre pour appréhender l'assassin et ses complices, rappelant que la justice doit passer par des voies légales, et non par la vengeance.

Un corps sans vie d'un homme a été retrouvé en commune Gisagara de la Province Burunga.

La veille du 8/7/2025, dans la brousse, sur la sous-colline Mwambu, colline Twinkwavu, zone Twinkwavu, commune Gisagara, qu'un cadavre déjà pourri a été vu par quelqu'un qui coupait les herbes de ses bêtes. Il a alerté l'administration (ancienne commune de Cendajuru). Ce cadavre n'a pas été reconnu. L'administration communale avec la croix rouge, ont procédé à son enterrement.

Un corps sans vie retrouvé en commune Gishubi de la Province Gitega.

Découverte d'un cadavre de Élie Manirakiza, âgé de 56 ans et père de trois enfants à l'intérieur de sa maison avec une corde au niveau de sa gorge. Le fait s'est déroulé vers 9 h de ce jeudi 10 Juillet 2025 sur la colline Rurimbi de la commune de Gishubi dans la province de Gitega. Cette information est confirmée par la Police qui a fait savoir que les mobiles du meurtre n'étaient pas encore connus mais que la piste liée au suicide serait la plus probable. La police a effectué une descente sur le lieu du drame pour des raisons d'enquêtes.

Un corps sans vie retrouvé en Commune Gisagara dans la province Buhumuza.

En date du 10/07/2025 vers 9h30 min, la Ligue Iteka a reçu une information disant qu'un corps sans vie a été découvert en face de la route se dirigeant vers Rusigabangazi sous colline Musenga de la colline Camazi. Cela est aussi affirmé par le Chef d'Antenne Camazi.

Après avoir entendu cette information, notre source sur le lieu accompagné par le Chef de Zone Camazi et l'infirmière du CDS Camazi ont constaté qu'une femme du nommée Ntaconayigize Marie âgé de 36 ans, fille de Ntibatumwaka Juvenal et Ndagijimana Alodie, Marié avec Nyandwi Félix résidant de la dite colline; a été tué par des malfaiteurs non encore connu. Ils ont vu qu'elle était dormi en position latérale droite avec une grande blessure au niveau de l'oreille droite et au niveau du front. Cette femme avait disparu la veille vers 11heures au moment du retour à la maison après être allé chercher des médicaments.

Après le constat, l'administration locale et la famille du défunt ont organisé l'enterrement.

Signalons enfin qu'on a arrêté le nommé Minani Eric âgé de 27 ans fils Nakumuryango Jean et de Nizigiyimana Stéphanie de la colline camazi s/c Musenga. Selon l'information venant du nommée Nabuzoya Peragie âgé de 50ans; dit que ce présumé auteur était ensemble avec le défunt le jour-avant à 11 heures aux alentours de cette espace.

Un corps sans vie retrouvé dans le quartier Kigarama, commune Ngozi de la province Butanyerera.

Un corps sans vie a été découvert dans des circonstances troublantes au sein du quartier Kigarama, dans la commune de Ngozi, province de Butanyerera. Le matin du jeudi 10 juillet 2025, les habitants ont été confrontés à un spectacle choquant: un homme, une vie désormais éteinte, gisait près d'un robinet public, un lieu habituellement fréquenté par les résidents cherchant à remplir leurs récipients d'eau. La victime, identifiée sous le nom d'Alexis, était un homme marié et père de deux enfants, dont le quotidien était marqué par la précarité. Selon M. Magnifique Niragira, le chef de quartier, le corps aurait été laissé là par des individus non identifiés, insinuant ainsi l'idée d'un abandon macabre.

Près du corps, un sac de haricots et de riz a été retrouvé, suscitant des interrogations parmi les observateurs qui estiment qu'il pourrait s'agir d'une manœuvre destinée à entacher la réputation de la victime, la présentant comme un voleur. Alexis travaillait dur pour sa famille, récupérant du sable de constructions démolies, puis le filtrant avant de le revendre.

Les témoignages concordants des résidents et ceux fournis par les autorités suggèrent que cet homme n'était pas un malfaiteur, mais plutôt une victime innocente.

Des rumeurs circulent autour des véritables circonstances de son décès; plusieurs affirment qu'il aurait été tué ailleurs avant que son corps ne soit déposé ici, afin de brouiller les pistes. Une première personne a été interpellée dans le cadre de l'enquête, bien qu'elle clame son innocence. Cependant, des affirmations

troublantes évoquent l'éventuelle implication des Imbonerakure, une jeunesse proche du gouvernement, dans cet acte criminel, ce qui appelle à une enquête impartiale et rigoureuse.

La famille d'Alexis, ainsi que les habitants du quartier, sont en émoi et demandent des éclaircissements sur cet événement tragique. Ils sollicitent les autorités compétentes pour qu'une enquête indépendante soit menée, afin de débusquer les coupables et d'assurer que justice soit rendue. En parallèle, les cris de désespoir dénoncent un climat d'insécurité grandissant, ainsi qu'une atteinte aux droits fondamentaux : le droit à la vie, à la dignité et à la justice. Ce meurtre s'inscrit dans une inquiétante tendance d'impunité et de violence ciblée contre des individus innocents.

Le corps d'Alexis a été transféré à la morgue de l'hôpital général de Ngozi, laissant sa famille dans une douleur insupportable, pleurant un mari, un père et un humble travailleur injustement privé de sa vie. La présence d'un sac de riz et de haricots à ses côtés renforce l'idée qu'il avait été victime après un prétendu vol, mais d'autres sources soutiennent que cet homme venait tout juste de laisser derrière lui une veuve et deux enfants, et qu'il avait été tué ailleurs avant d'être déposé à Kigarama pour masquer les véritables faits. Une personne est déjà en détention dans le cadre des enquêtes.

Corps sans vie retrouvé à la frontière de Mpanda et Rugazi, province Bujumbura

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 juillet 2025, un homme d'environ 35 à 40 ans a été retrouvé sans vie en date du 6 juillet 2024, sur les rives de la rivière Musenyi. Cette rivière sépare les communes de Mpanda et de Rugazi, situées dans la province Bujumbura.

Le corps présentait des blessures claires causées par une arme blanche, suggérant que la victime a été poignardée à mort. Bien que son identité n'ait pas encore été établie,

les circonstances de la découverte laissent penser que l'homme aurait été assassiné ailleurs avant d'être abandonné à cet endroit.

Nadine Nibitanga, l'administratrice de Mpanda, s'est rendue sur les lieux. Elle a ordonné le transfert du cadavre à la morgue de l'Hôpital général de Mpanda pour les procédures d'identification et d'autopsie. Une enquête est probablement en cours pour élucider ce meurtre.

II.1.2. ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCÉE

Un étudiant de l'Université du Burundi porté disparu depuis deux semaines.

Le 10 juillet 2025, les parents d'un jeune étudiant de l'Université du Burundi, nommé Blaise Niyubushobozi, ont émis des alertes concernant la mystérieuse disparition de leur fils, survenue le mercredi 25 juin 2025. Depuis ce jour, il n'a donné aucun signe de vie. Originaire de la commune de Ngozi, dans la province de Butanyerera, Blaise, âgé de 22 ans, est actuellement en première année de Kirundi-Swahili à l'Université du Burundi. Il réside au campus de Mutanga. Ce jour-là, alors que ses camarades se dirigeaient vers les salles de cours, ils l'ont laissé endormi dans sa chambre.

À leur retour, toutefois, il avait disparu sans avoir emporté ses effets personnels.

Depuis cet événement, aucune information concernant sa localisation n'a été obtenue. Des investigations ont été conduites dans différents lieux de détention à Bujumbura, mais toutes se sont révélées infructueuses. La famille et les amis de Blaise sont plongés dans une profonde inquiétude, redoutant pour sa sécurité et son état de santé. Signalons que des informations révèlent que Blaise serait un militant du CNL d'Agathon Rwasa.

II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE

II.2.1. VIOLS.

Une jeune fille violée par un Policier en commune Kiganda de la province Gitega

En date du 10 juillet 2025, aux alentours de 19h, sur la colline Nyarunazi, dans la zone Rutegama de la commune Kiganda, un policier a violé une jeune fille. Après avoir accompagné une amie de classe, N. J, 17 ans, élève en 9ème année à l' Ecofo Munanira, a rencontré un policier nommé Nkurunziza Franck, âgé de 38 ans, originaire de la commune Kirundo dans la province de Butanyerera. Celui-ci était en service à la position policière de la colline Nyarunazi.

Il lui a alors proposé d'avoir de coucher avec lui dans une plantation d'eucalyptus située près du commissariat de police, mais elle a refusé sa demande. Selon la victime, il l'a ensuite contrainte et l'a violée. Alertés par ses cris, ses collègues policiers sont intervenus et ont conduit le suspect au commissariat provincial de police le lendemain. Il se trouve actuellement en détention au cachot de la police de Muramvya.

II.2. DROIT A LA LIBERTE

II.2.1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Arrestations de plusieurs adeptes d'Eusébie en Commune Kirundo.

Le 10/7/025 au quartier Nyange Bushaza, commune Kirundo, 45 adeptes de Euzébie dont 6 enfants, 35 femmes et 4 hommes ont été arrêtés par le Commissaire Provincial de la P.N.B où ils étaient enfermés pour leur prière pendant 7 jours. Ils ont été acheminés au cachot du Parquet Kirundo. Mais les 6 enfants ont été remis à leurs familles.

ces fidèles, on cite Mme Buregeya du nom de Françoise qui a été arrêtée avec 2 enfants mais remis à leur père Buregeya ,3 enfants de Ninahaze Euphrem qui chaque fois son épouse Joyce gaspille de la richesse familiale pour appuyer ses compagnons et 1 fille de Gisuguru qui avait suivi sa mère.

Notons que jusqu'à aujourd'hui, c'est la 4ème fois que cette équipe est arrêtée après Businde, Ngozi et Gatumba.



Uwo uri wese ubahirizwa

III. 1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE

La hausse des produits alimentaires en province Buhumuza

La montée des prix des denrées alimentaires dans la province de Buhumuza est une réalité qui affecte sa population en plein effort de récolte. Malgré cette période d'abondance, les tarifs des produits alimentaires n'ont pas montré de baisse significative. La disponibilité des produits de la BRARUDI, en particulier la bière Primus, demeure préoccupante en raison des pratiques spéculatives des commerçants. L'administration, bien qu'elle tente d'intervenir en imposant des mesures correctives aux vendeurs, se heurte parfois à des résistances notables. Par exemple, le 30 juin 2025, un bistrot appartenant à l'officier de police, le lieutenant-colonel François MUSEREMU, a été fermé par les autorités pour une durée de deux mois, accompagné d'une amende de 500 000 Fbu, car il avait été surpris à vendre une bouteille de Primus à 4 000 Fbu au lieu du prix réglementé de 2 500 Fbu.

Ce même jour, une commerçante de boissons, Léa de Gasanda, a été prise en flagrant délit de détention de caisses de Primus cachées, qu'elle comptait écouler à un prix exorbitant. Son établissement a donc été fermé pour trois mois, et les caisses dissimulées ont été saisies par la police. Suite à ces événements, l'administration locale, en collaboration avec la famille du défunt, a organisé les funérailles. Selon les mêmes sources, Eric Minani, âgé de 27 ans, fils de Jean Nakumuryango et Stéphanie Nizigiyimana, résidant dans la sous-colline de Musenga, colline Camazi, a été arrêté le 09 juillet 2025, à 11 heures, alors qu'il se trouvait en compagnie du défunt dans les environs.

Destruction des Kiosques des commerçants en commune Kirundo, province Butanyerera

En mai, l'ancien gouverneur de la province de Kirundo a initié une série de visites de travail dans les communes de Bwambarangwe et Bugabira. Lors de ces inspections, il a observé que l'accès des pompiers était bloqué dans les marchés de Mukenke et de Ruhehe, situés dans ces mêmes localités. En collaboration avec le commissaire provincial et les commissions communales, une décision a été prise pour rouvrir ces marchés, entraînant ainsi la démolition de plusieurs kiosks, ce qui a provoqué des pertes notables pour leurs propriétaires.

Ces derniers, ayant acquis leurs droits d'occupation auprès des administrateurs communaux à des prix variant entre un et deux millions, se sont retrouvés dans une situation financière précaire. Les propriétaires touchés ont alors cherché désespérément une solution alternative qui pourrait être la remise des frais payés pour obtenir ces kiosques, d'autant plus que les nouveaux administrateurs de ces communes n'étaient pas encore en fonction. Il convient de souligner qu'au marché de Mukenke, quatorze kiosks ont été détruits, dont cinq dans ce marché et neuf dans celui de Ruhehe.

III.2. DROIT A LA SANTE

Manque l'eau en commune Cibitoke, province Bujumbura exposé aux risques de maladies

La situation de pénurie d'eau dans la commune de Cibitoke, située dans la province de Bujumbura, constitue un cas d'étude pertinent sur les enjeux liés à l'approvisionnement en eau potable. En date du 13 juillet 2025, Cibitoke, en tant que chef-lieu provincial, fait face à une crise marquée par l'inaccessibilité à l'eau fournie par la REGIDESO, privant les résidents d'une ressource essentielle pendant plusieurs semaines. Cette absence d'approvisionnement centralisé les pousse à recourir à des rivières environnantes, ce qui représente un risque significatif pour leur santé publique, compte tenu de la qualité de l'eau.

Le non fonctionnement des robinets publics de la REGIDESO oblige les familles à se tourner vers des sources d'eau non traitées des marais, comme la rivière Nyamagana. Cependant, ces sources sont souvent contaminées par des résidus chimiques issus des activités agricoles alentour. Le coût d'un bidon de 20 litres, pouvant dépasser 1 000 francs burundais, constitue un obstacle majeur pour de nombreuses familles déjà en difficulté financière.

Cette situation entraîne une consommation d'eau non purifiée, augmentant le risque de maladies hydriques, notamment le choléra, particulièrement redouté durant la saison des pluies.

L'émergence de cas suspects dans diverses localités, telles que Mparambo, Rukana et Rusiga, souligne l'urgence de cette crise et les défis posés à la population. En réponse à cette menace urgente pour la santé, les résidents expriment un besoin pressant à la REGIDESO de restaurer rapidement l'approvisionnement en eau, afin d'éviter une aggravation de la situation. Lors d'une enquête, le responsable provincial de la REGIDESO reconnaît les difficultés rencontrées, soulignant que la saison sèche impacte négativement les réserves d'eau tout en accrus la demande urbaine. Il promet que des actions sont mises en œuvre pour améliorer la capacité de stockage et appelle à une utilisation rationnelle de l'eau. En outre, il encourage les autorités sanitaires et administratives à sensibiliser la population à l'importance du traitement de l'eau de rivière, soit par ébullition, soit par l'utilisation de produits purifiants avant consommation.



Uwo uri wese ubahirizwa

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La Ligue Iteka déplore de manière rigoureuse la détérioration continue des droits de l'homme au Burundi, tout en condamnant l'impunité dont bénéficient les présumés auteurs de crimes. L'organisation exhorte les autorités burundaises à adopter les mesures nécessaires et propose les recommandations suivantes:

Au Gouvernement de Gitega, il est suggéré de:

1. Mener des enquêtes approfondies et impartiales sur les violences, les meurtres, les tentatives d'assassinat et les autres violations des droits humains, et poursuivre les responsables en justice.
2. Lutter contre l'impunité en poursuivant les responsables de violations des droits humains, y compris les agents de l'État et les milices, et en garantissant la responsabilité des auteurs de violences.
3. Réformer le processus électoral pour garantir sa transparence et son impartialité, notamment en enquêtant sur les allégations de tricherie et de verrouillage du processus électoral.
4. Renforcer la gouvernance locale en nommant des administrateurs communaux compétents et intègres, et en garantissant leur présence effective dans les communes.
5. Mettre en place des mécanismes de protection des droits humains, notamment pour les groupes vulnérables, et garantir l'accès à la justice pour les victimes de violations.
6. Prendre des mesures urgentes pour améliorer l'accès à l'eau potable dans les zones affectées, notamment à Cibitoke, pour garantir le droit à la santé et à une vie décente.
7. Encourager le dialogue et la réconciliation nationale pour apaiser les tensions et promouvoir la cohésion sociale, notamment en impliquant les communautés locales et les partis politiques.